



Saint-Germain
lès-Corbeil

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

Accusé de réception en préfecture
091-219105533-20221216-DEL-73-2022-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N°73-2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-lès-Corbeil, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, sis 2 route de Lieusaint, sous la présidence de Monsieur Yann PÉTEL, Maire.

<i>Convocation en date du 6 décembre 2022 Affichée et publiée sur le site internet de la ville le 6 décembre 2022</i>	PRESENTS : M. PETEL Yann, Maire, M. RANCHER Jacques, Mme PODEVIN Cécile, M. GARIN Bertrand, M. CARRIOL Patrice, Mme BADIÉ Aline, M. CATHELOT Jean-Philippe, Mme DEGOUTTE Marie-Laure, M. LORIN Pierre, Mme COURTINE Bénédicte, M. PASTUREAU Romain, M. MICHAUT Ange, M. MARTINEZ René, Mme SEJOURNE Jeannine, Mme LALANNE Bernadette, M. DAL ZOTTO Alain,
<i>Liste des délibérations affichées et publiée sur le site internet de la ville du 13/12/2022 au 13/02/2023</i>	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Mme BINEAU Pierrette, ayant donné pouvoir à Mme LALANNE Bernadette Mme CARRIOL Pauline, ayant donné pouvoir à M. CARRIOL Patrice M. COPEL Philippe ayant donné pouvoir à M. DAL ZOTTO Alain M. GOUJON Jean-Marie, ayant donné pouvoir à Mme SEJOURNE Jeannine Mme PETEL Brigitte, ayant donné pouvoir à M. PETEL Yann Mme THELLIEZ Aude, ayant donné pouvoir à Mme BADIÉ Aline
<i>Conseillers En exercice : 29 Présents : 16 Votants : 22</i>	ABSENTS : M. BOLENGU Julien, Mme LE BELLEC Florence, M. LE GOUELLEC Yannick, M. ROUGER Philippe, M. SERRE Jean-Philippe, Mme TAVERNIER Brigitte, Mme WELLNER Valérie, Secrétaire de séance : Mme COURTINE Bénédicte
OBJET : signature de la Convention Territoriale Globale (CTG)	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la convention territoriale globale (CTG) se substitue au dispositif du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui s'achève au 31/12/2022, pour la période 2023 à 2025.

CONSIDERANT que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en avoir délibéré, **à l'unanimité**

REND un avis favorable à la conclusion de la Convention Territoriale Globale,

APPROUVE le projet de Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période de 2022-2025, ainsi que son plan d'action,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous les documents en application de cette convention Territoriale Globale (CTG),

Délibération 9/9 – feuillet 1/2

DONNE délégation au Maire ou son représentant pour signer tout acte lié à la bonne exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

En vertu des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication ou sa notification, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Vice-président en charge de la politique sportive de
Grand Paris Sud,

Yann PÉTEL

Le secrétaire de séance

